

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 21 (1943)

Heft: 2

Artikel: L'assurance-vieillesse nécessaire: honore ton père et ta mère

Autor: Landry, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-721498>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'assurance-vieillesse nécessaire: Honore ton père et ta mère.

Le Conseil municipal de N. est assemblé. Il a une pénible affaire à liquider. Le fils Röf a porté plainte contre son père âgé de 84 ans en prétendant que ce dernier néglige son domaine et qu'il ne travaille pas assez.

Le Conseil a convoqué les deux intéressés en espérant qu'une franche discussion pourra rétablir la paix dans la famille. Seul le fils a répondu. Il est entré dans la salle. Il s'est assis lourdement et le regard méchant déclare:

— Je ne peux pas respecter mon père. C'est un homme indigne. Il ne pense qu'à lui. Il n'est pas impartial, ni équitable, ni loyal. Il a toujours été très dur pour moi. Son domaine est mal cultivé, l'affermage forcé est nécessaire. Il faut que mon père s'en aille. Röf continue sur ce ton méchant. Il raconte toute sa jeunesse qui, dit-il, a été sans joie. Il reconnaît qu'il est venu se réfugier chez son père alors qu'il était sans travail et qu'il ne trouvait pas d'autre abri, il y a quelques années de cela. A la maison, il n'a jamais eu faim, il a toujours été proprement vêtu et il avoue qu'à plusieurs reprises son père lui a avancé de l'argent.

Le cas est clair.

Fritz Haller, le plus vieux des conseillers demande la parole. Dans sa tête de paysan fruste danse un commandement qu'il a jadis appris à l'école: „Honore ton père et ta mère afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne.“ Faut-il honorer ses parents seulement lorsqu'ils sont dans la force de l'âge et les mépriser ensuite? Il connaît le père Röf, il sait combien il a de la peine. Certes son caractère n'est pas facile, mais à 84 ans, il faut le comprendre. Toutes ces pensées roulent dans sa tête lorsqu'il demande la parole. Une colère sourde monte en lui. Il voudrait serrer ce fils indigne à la gorge et le

flanquer hors de la salle du Conseil. Quelle mentalité aujourd'hui, quelle triste mentalité! Est-ce là, le progrès?

— Fritz Haller vous avez la parole, dit le président.

— Voilà, toi fils Röf, je t'ai connu tout petit. Tu étais comme tous les autres enfants et tu jouais souvent au bord de la rivière. Un jour tu t'avanças sur une pierre branlante. Tu perdis l'équilibre et tu tombas à l'eau, Oh ce n'était pas profond! Il n'y avait pas grand danger, mais tu hurlais de détresse. Ton père qui fauchait dans les environs courut à ton secours, te retira et te porta à la maison. Peut-être que tu ne te souviens pas de tout cela, mais il fallait voir ton père te serrer dans ses bras. J'étais jeune encore, mais ce tableau est resté devant mes yeux. Je me demande aujourd'hui si tu as encore une conscience, si tu as un cœur, si tu as un sentiment moral. N'as-tu pas honte? Ne sais-tu pas qu'il faut honorer son père et sa mère?

Le fils Röf n'a rien répondu. Il est sorti de la salle la tête basse. La cause était entendue.

*

Nous sommes allés à l'asile de M. rendre visite au père Kiener. Il y est depuis peu de temps.

Auparavant il vivait avec sa femme dans leur petite maison. Ils étaient heureux. Ils avaient élevé des enfants. La vie était dure certes mais devant les difficultés, on bande ses vieilles forces et on passe. Un jour sa femme a toussé. Il n'y prit pas garde, car elle toussait souvent. Mais elle avait des accès rauques et prolongés. Lorsqu'on fit venir le médecin, c'était trop tard.

Elle a été malade pendant quelque temps, puis elle mourut.

Les enfants vinrent et le vieux père partit chez un fils.

— Alors ça n'allait pas?

— Bien sûr, au début ça allait, nous sortions ensemble de temps à autre. Nous allions nous promener. Mon fils paraissait assez aimable. Mais voilà, je sentis que ma pré-

sence lui pesait. Voyez-vous, les enfants ne supportent plus les parents lorsqu'ils ont un certain âge. Il faudrait pouvoir mourir plus tôt. Je fis tout mon possible pour avoir le caractère agréable, me rendre utile, faire en sorte de ne prendre aucune place dans la maison. Mais, je l'agaçais. Il me rudoyait maintenant, trouvait que je buvais et que je me conduisais mal. Nous eûmes quelques discussions et un jour il me mit à la porte. Je rentrai et je déclarai que j'irais à l'asile. Ce fut le calme après l'orage. Et me voici, mon cauchemar a passé. Je suis mieux que chez mon fils, mais je demande pourquoi ai-je été traité de la sorte?

Quelle mentalité!

Le père Kiener s'est tu.

*

Il y a le cinquième commandement: Honore ton père et ta mère.

Aujourd'hui au siècle du progrès, de la civilisation, de l'ordre qu'en a-t-on fait? On le bafoue, on le nie tous les jours.

Honore ton père et ta mère si tu es leur héritier chanceux, sinon adresse-toi à toutes les œuvres sociales existentes, frappe à toutes les portes, plains-toi, critique, peut-être qu'ainsi d'autres prendront soin, s'occuperont de ceux qui t'ont donné le jour, élevé, nourri, éduqué.

Quelle triste mentalité!

Honore ton père et ta mère! Voilà, l'assurance vieillesse qu'il faut commencer par réaliser. Voilà le premier, l'impérieux devoir des autorités. Il faut inculquer à tous les cerveaux cette notion primordiale de la famille.

On aura beau édifier péniblement toutes les œuvres sociales en faveur de la vieillesse. Ce ne seront que des maisons branlantes si le sentiment du devoir des enfants envers les parents n'en forme le fondement solide.

Honore ton père et ta mère: Article unique de la première assurance-vieillesse nationale suisse. H. Landry.